

Rapport de l'ISPAN sur les événements survenus à la Citadelle Henry

Le Nouvelliste publie le rapport de l'ISPAN sur le drame survenu à la Citadelle Henry Christophe le samedi 11 avril 2026.

ISPAN13 avr. 2026 [ISPAN](#)



Visiteurs à la Citadelle (illustration)

RAPPORT OFFICIEL CIRCONSTANCIÉ

Événements survenus à la Citadelle Henry

Période : Semaine sainte – 11 avril 2026

1. Contexte général

La période de la Semaine sainte constitue un moment de forte affluence au Parc National Historique, attirant chaque année plusieurs milliers de visiteurs sur une période concentrée. Cette fréquentation, bien qu'elle témoigne de l'attachement de la population à ces lieux de mémoire, génère des contraintes majeures en matière de sécurité, de gestion des flux, de préservation des structures patrimoniales et de salubrité des sites.

2. Alerte institutionnelle préalable

En date du 20 mars 2026, l'ISPAN a formellement saisi sa hiérarchie afin de signaler les risques liés à cette affluence exceptionnelle et les limites de ses capacités opérationnelles. L'institution y sollicitait un renforcement du dispositif, notamment :

- le déploiement d'agents supplémentaires,
- l'appui renforcé de la Police nationale,
- la mise en place de points de contrôle et de canalisation des flux,
- la mobilisation de moyens logistiques adaptés.

Cette démarche établit clairement que les contraintes et les risques étaient identifiés en amont.

3. Déroulement de la Semaine sainte

La Semaine sainte s'est globalement déroulée sans incident majeur, à l'exception du samedi précédant le dimanche de Pâques, marqué par un affrontement entre groupes de jeunes. Il convient de préciser que :

- des unités de la Police nationale ont été déployées du mercredi au Vendredi saint,
- mais que cet incident est intervenu après leur retrait,
- révélant des périodes de vulnérabilité non couvertes.

4. Affluence exceptionnelle du 11 avril 2026

Contrairement aux tendances habituelles de décroissance post-pascale, le samedi 11 avril 2026 a été marqué par une affluence exceptionnelle, majoritairement composée de jeunes visiteurs.

Cette mobilisation a été déclenchée par un appel diffusé sur les réseaux sociaux, sans concertation avec les institutions en charge du site.

Ce phénomène introduit un facteur nouveau dans la gestion du site :

la capacité de mobilisation rapide et massive induite par les plateformes numériques.

5. Gestion des accès et dynamique des flux

Face à cette affluence inhabituelle, des agents de la mairie ont été déployés au niveau des accès du site.

Il ressort des éléments recueillis que cette intervention a été principalement orientée vers des opérations de perception.

Dans ce cadre :

- les agents ont exercé un contrôle effectif des accès,
- une des portes du monument a été maintenue fermée,
- un seul battant a été utilisé pour les entrées et sorties,
- sans mise en place d'un dispositif structuré de gestion des flux.

Par ailleurs, il a été observé que :

- une foule importante cherchait à sortir du site,
- tandis qu'une autre, à l'extérieur, tentait d'y accéder,
- dans un contexte de précipitations ayant accentué les mouvements de foule.

Des informations concordantes indiquent que l'accès aurait été momentanément restreint afin de ne pas entraver les opérations de perception.

Cette configuration a contribué à créer une situation de congestion critique, caractérisée par un effet d'entonnoir aux points de passage.

6. Survenance du drame

Dans ce contexte de saturation extrême des accès, une bousculade s'est produite, entraînant des pertes en vies humaines.

L'analyse de la séquence des événements met en évidence la convergence de plusieurs facteurs :

- insuffisance des moyens de gestion,
- absence d'anticipation de la mobilisation,
- désorganisation des accès,
- absence de régulation des flux,
- priorisation d'activités non sécuritaires,
- conditions climatiques défavorables.

L'enquête en cours devra permettre d'établir les responsabilités précises.

7. Analyse globale

Les événements survenus révèlent :

- l'absence d'un dispositif opérationnel structuré de gestion du site,

- une fragmentation des interventions des acteurs,
- une inadéquation entre la fréquentation du site et les moyens disponibles,
- et l'émergence de nouveaux risques liés aux mobilisations numériques.

Ils traduisent un déséquilibre croissant entre l'attractivité du site et sa capacité de gestion.

8. Recommandations

8.1. Mise en œuvre effective de la structure de gestion du Parc

Il est impératif de procéder à l'opérationnalisation de la structure de gestion du Parc National Historique, déjà entérinée par arrêté du gouvernement haïtien en date du 26 novembre 2025.

Cette structure devra être dotée :

- d'une autorité opérationnelle claire,
- de ressources humaines qualifiées,
- de moyens logistiques et financiers adaptés,
- d'une capacité de coordination interinstitutionnelle.

8.2. Application du plan de gestion (UNESCO)

La mise en œuvre effective du plan de gestion existant doit être assurée, notamment en matière de :

- régulation des flux,
- organisation des accès,
- sécurisation des visiteurs,
- protection des structures patrimoniales.

8.3. Encadrement des événements et des mobilisations

- Mise en place d'un mécanisme d'autorisation préalable pour toute activité générant des rassemblements ;
- Définition de seuils de capacité du site ;
- Obligation de dispositifs de sécurité adaptés.

8.4. Renforcement de la coordination institutionnelle

- Clarification des rôles entre ISPAN, autorités locales et forces de sécurité ;
- Mise en place d'une chaîne de commandement opérationnelle ;
- Coordination systématique en cas d'affluence exceptionnelle.

8.5. Intégration du risque lié aux réseaux sociaux

- Mise en place d'un dispositif de veille ;
- Détection anticipée des mobilisations ;
- Activation de réponses rapides adaptées.

9. Conclusion

Les événements survenus à la Citadelle Henry ne relèvent pas d'un incident isolé, mais d'un ensemble de défaillances structurelles.

Ils mettent en évidence la nécessité urgente de passer d'un mode de gestion réactif et fragmenté à un dispositif structuré, coordonné et anticipatif.

L'opérationnalisation de la structure de gestion du Parc, déjà actée au niveau gouvernemental, constitue désormais une priorité absolue pour garantir la sécurité des visiteurs, préserver le patrimoine national et restaurer l'autorité de l'État sur ce site stratégique.

ANNEXE – CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Incident survenu à la Citadelle Henry – Samedi 11 avril 2026

1. Phase amont – Contexte immédiat (fin de matinée / début d'après-midi)

- Une affluence inhabituelle et croissante de visiteurs, majoritairement des jeunes, est

constatée dans la commune de Milot et en direction de la Citadelle Henry.

- Cette mobilisation fait suite à un appel diffusé sur les réseaux sociaux, sans information préalable des autorités de gestion du site et de la mairie de Milot.
- Aucun dispositif spécifique de gestion des flux n'est en place, la période correspondant habituellement à une phase de décroissance de la fréquentation après la Semaine sainte.

2. **Phase de réaction locale** (début d'après-midi)

- Face à l'augmentation rapide du nombre de visiteurs, des agents de la mairie sont déployés aux points d'accès du site.
- Selon les éléments recueillis, cette intervention est principalement orientée vers des opérations de perception.
- Les agents municipaux prennent le contrôle des accès au monument.

3. **Configuration des accès** (milieu d'après-midi)

- Une des portes principales du site est maintenue fermée.
- Un seul battant est utilisé pour les entrées et sorties.
- Aucun dispositif formel de séparation des flux entrants et sortants n'est mis en place.
- Aucun système structuré de canalisation (files, barrières, encadrement) n'est observé. Cette configuration réduit significativement la capacité d'écoulement des flux.

4. **Montée de la pression aux accès** (milieu / fin d'après-midi)

- Une foule importante se forme à l'intérieur du site, cherchant à en sortir.
- Simultanément, une autre foule, à l'extérieur, tente d'y accéder.
- Les flux entrants et sortants convergent vers le même point de passage.
- Des précipitations surviennent, entraînant un mouvement de repli vers les accès du monument.
- La pression humaine augmente de manière significative aux points d'entrée/sortie.

5. **Phase critique** – Effet d'entonnoir (fin d'après-midi)

- La restriction des accès combinée à l'affluence entraîne un phénomène de congestion.
- Les visiteurs à l'intérieur du site se retrouvent progressivement ralentis dans leur mouvement de sortie.
- Parallèlement, la pression exercée par la foule extérieure s'intensifie.
- Des éléments concordants indiquent que l'accès au site aurait été momentanément régulé de manière restrictive afin de ne pas perturber les opérations de perception.

La foule en sortie se retrouve alors prise entre deux pressions opposées, sans possibilité de dispersion rapide.

6. **Déclenchement de la bousculade** (fin d'après-midi)

- La saturation du point de passage atteint un niveau critique.
- Des mouvements de foule désordonnés se produisent.
- Une bousculade survient au niveau de l'accès principal.
- Plusieurs personnes sont projetées ou comprimées dans la masse.

7. **Phase immédiate post-incident**

- Le mouvement de foule entraîne des chutes et des blessures graves.
- Des pertes en vies humaines sont constatées.
- Les conditions d'accès et l'absence de dispositif structuré compliquent les premières interventions.

8. **Lecture synthétique de la séquence**

La chronologie des faits met en évidence une progression en plusieurs étapes :

1. Affluence exceptionnelle non anticipée

2. Réponse locale non coordonnée
3. Configuration restrictive des accès
4. Absence de régulation des flux
5. Facteur aggravant (pluie)
6. Effet d'entonnoir
7. Saturation
8. Bousculade

Conclusion de l'annexe

Cette séquence chronologique montre que le drame résulte d'une accumulation progressive de facteurs de risque, ayant conduit à une situation de congestion critique.

L'enquête en cours permettra de préciser les responsabilités individuelles et institutionnelles.

Toutefois, la dynamique observée met d'ores et déjà en évidence la nécessité d'un dispositif structuré de gestion des flux et de sécurisation des accès.